

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

**Séance du 14 janvier 2019**

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Philippe SCHUTZ, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 10*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

#### **POINT n°1 : Marché ENERLOR – avenant 12**

*Monsieur le Président présente le projet d'avenant qui présente les nouvelles conditions tarifaires du gaz du 01/01/2019 au 31/08/2019, date d'expiration du contrat. Il intègre également la baisse de la cible énergétique à la bibliothèque et l'intégration de la maison de la prairie.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant signé en objet,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

#### **POINT n°2 : Demande de subvention DETR – Rénovation de la cuisine centrale communautaire**

*Monsieur le Président rappelle que le projet est maintenant abouti. Le maître d'œuvre a remis son estimatif et le dossier peut donc être déposé. Le montant du projet est arrêté à ce stade à 650 000 € HT.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le président à solliciter une subvention au titre de la DETR pour la rénovation de la cuisine centrale communautaire à hauteur de 650 000 € HT pour un montant de subvention de 227 500 €,
- 2) D'arrêter le plan de financement suivant :
  - DETR 227 500 € HT
  - Conseil Départemental de la Moselle 211 250 € HT
  - Autofinancement 211 250 €
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°3 : Création d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose donc au bureau la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/01/2019 pour remplacer un agent contractuel non renouvelé fin 2018.

L'exposé du Président entendu,

Vu le tableau des emplois,  
Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter la proposition du président et de modifier en conséquence le tableau des emplois,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°4 : Office de tourisme de Saint-Avold Cœur de Moselle – Convention d'objectifs**

Monsieur le Président rappelle la validation des projets de statuts de l'office de tourisme au conseil communautaire du 11 décembre. Il y a lieu de se prononcer maintenant sur la convention d'objectifs qui exposent les missions de l'OT pour le compte des collectivités membres :

- L'accueil, l'information et la promotion du territoire
- La coordination de l'offre locale et l'organisation de séjours

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°5 : Habitat Indigne – Dossier Berrusweiler à Coume**

*Monsieur le Président rappelle la prise de compétence Habitat Indigne par la CCHPB. Saisi d'une demande du maire de Coume concernant le péril imminent d'une maison sise 4, Rue de Verrières à Coume, la CCHPB a saisi le tribunal administratif pour nommer un expert. Il a conclu à un risque d'effondrement de la façade. La CCHPB a donc fait effectuer les travaux d'urgence. Le coût de l'expertise et des travaux s'élève à 6606,64 € TTC. Comme la loi le prévoit, il convient maintenant de demander aux propriétaires indivisaires le remboursement de ces sommes.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *De refacturer les sommes engagées dans ce dossier aux propriétaires indivisaires selon la répartition suivante :*
  - *Madame Jeannine BERRUSWEILER pour la somme de 3633,66 €*
  - *Messieurs Samuel, Jérôme et Mickaël BERRUSWEILER pour la somme de 991 € chacuns,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°6 : Construction d'un multiaccueil à Hargarten-aux-Mines – Modification du marché°1 aux lots 3, 4 et 5**

*Monsieur le Président informe le bureau de la proposition de modification des marchés cités en objet faits par le maître d'œuvre.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Vu les procès-verbaux d'examen de ces modifications  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer les modifications des marchés citées en objet :*
  - *Lot 3 – Electricité pour un montant de 5828,64 €, faisant passer le montant du marché à 73592,68 €, soit une plus-value de 8,6 %,*
  - *Lot 4 – Plâtrerie pour un montant de 5042,98 €, faisant passer le montant du marché à 49514,51 €, soit une plus-value de 11,3 %,*
  - *Lot 5 – Menuiseries Extérieures pour un montant de 5770 €, faisant passer le montant du marché à 111027 €, soit une plus-value de 5,5 %,*

- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°7 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle – Boulay Bouq'In 2019**

*Monsieur le Président informe le bureau qu'il y a lieu de demander la subvention de fonctionnement pour l'organisation de Boulay Bouq'In 2019.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'arrêter le budget de l'opération à 35000 € TTC et de solliciter le Département au titre de sa politique de soutien aux manifestations culturelles à hauteur de 5000 €,*  
2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

*Les membres du Bureau,*

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,